

# Compte Rendu

## Séance du 27 novembre 2024

---

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents :

Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Sidonie HITZ - Catherine LANG – Stéphanie LORRAIN

Et Ms. Jean-Claude FIERLING - Olivier FREYERMUTH - Christian LERSY - Sébastien VERLET - Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN- BOTZUNG - Olivier WEISSEND

Membres absents :

Mme Rachel HENSGEN excusée et a donné procuration à M. Olivier FREYERMUTH et Mme Laure KREBS excusée et a donné procuration à Mme Marie-Rose BERTUCCI

### 1. 2<sup>ème</sup> Modification du budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

#### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 657483	Subventions de fonctionnement (versées par les groupements)	1 950,00	
012 / 6411	Personnel titulaire 2	8 000,00	
012 / 6488	Autres charges		4 000,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 460,00	
011 / 60612	Energie - Electricité	3 500,00	
011 / 60621	Combustibles	5 000,00	
011 / 60632	Fournitures de petit équipement	300,00	
011 / 60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	
	<b>Total</b>	21 710,00	4 000,00

#### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70323	Redev. d'occupation du domaine public comm.	7 410,00	
70 / 70878	par des tiers	10 300,00	
	<b>Total</b>	17 710,00	0,00

## **2. 3ème Modification du budget du lotissement du Muelhberg**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

### **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 710,00	
	<b>Total</b>	1 710,00	0,00

### **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
70 / 7015	Ventes de terrains aménagés	1 710,00	
	<b>Total</b>	1 710,00	0,00

## **3. Création d'un poste de secrétaire général de mairie**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, à savoir : la création d'un emploi à temps complet pour un poste de Secrétaire générale de Mairie,

Le Conseil Municipal,  
à la majorité des membres présents et représentés, décide

- d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **4. Convention avec l'association de chasse du Heidenwald :**

Sur rapport de Monsieur le maire,

Considérant la demande de l'association de chasse du Heidenwald de mise à disposition d'un terrain du domaine communal situé parcelle 161 section 13,

Considérant que l'association de chasse du Heidenwald s'acquittera d'un loyer mensuel de 100€,

Considérant que cette mise à disposition sera effective jusqu'au 31 janvier 2033, date de renouvellement des lots de chasse,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un terrain communal avec l'association de chasse du Heidenwald

#### **5. Modification de la répartition du lot de chasse n°3 :**

Sur rapport de Monsieur le maire,

Considérant les observations formulées par la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et après avoir reconsidéré la surface des lots et des réserves de chasse, la répartition du ban chassable de la commune sera de :

1. Le lot 1 a une superficie de 421ha 51a 71ca
2. Le lot 2 a une superficie de 267ha 15a 93ca
3. Le lot 3 a une superficie de 208ha 59a 71ca
4. La réserve Karleskind a une superficie de 41ha 86a 91 ca
5. La réserve Schlosser a une superficie de 5ha 64a 90ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Prend acte sans observation de cette composition

#### **6. Achat de terrains à l'EPFGE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que l'EPFGE., mandatée par la Commune de Bliesbruck par délibération du 29 janvier 2014, fait l'acquisition des parcelles constituant l'emprise du futur Lotissement du Muehlberg,

Considérant que l'EPFGE est en mesure de rétrocéder à la Commune de Bliesbruck les parcelles de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement, cadastrées section 29 parcelles n°403 et 472, représentant 73 ares 27 centiares, le prix de revient du bien s'élevant à 103 128,99 €

Sur proposition de l'EPFGE., le règlement s'effectuera en 5 annuités,

le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Consent à l'achat des parcelles de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Muehlberg, suivant tableau des annuités ci-dessous :

	Annuité hors intérêts	Intérêts	Annuité totale
2025	23 181.73 €	0.00 €	23 181.73 €
2026	19 986.81 €	799.47 €	20 786.29 €
2027	19 986.81 €	599.60 €	20 586.42 €
2028	19 986.81 €	399.74 €	20 386.55 €
2029	19 986.81 €	199.87 €	20 186.68 €
Total	103 128.99 €	1 998.68 €	105 127.67 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **7. Achat de terrains appartenant à M. François Rumpler :**

Sur proposition de M. le maire,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'acquérir les parcelles boisées cadastrées Section 28 parcelles 138 et 139 au lieu-dit « Hinterer Neuwaldskopf » en lisière de la forêt communale d'une superficie de 25 ares 17 et appartenant à M. François Rumpler et cela au prix moyen d'un ha de forêt qui est actuellement de 6000 € (soit 1510,20 €)

Désigne M. Schouller Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, pour représenter la commune dans le cadre de l'acte administratif d'achat à intervenir cet effet

Charge M. le Maire d'effectuer les démarches auprès des propriétaires

### **8. Vente d'un terrain à la SCI Les Rives de la Blies :**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la demande de la SCI Les Rives de la Blies qui souhaite acquérir un terrain d'environ 30m<sup>2</sup> sur la parcelle 192 section 7,

Considérant que les frais d'arpentage et d'acte de cession seront à la charge de la SCI Les Rives de la Blies,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(M. Olivier Freyermuth s'étant abstenu)

Consent à la vente d'environ 30 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section 7 n°192 à la SCI Les Rives de la Blies moyennant un prix fixe de 5000 € / l'are.

Désigne M. Schouller Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, pour représenter la commune dans le cadre de l'acte administratif de vente à intervenir cet effet

## **9. Remplacement des battants des Cloches de l'Eglise**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de changer 3 battants des cloches de l'Eglise,

Considérant que le conseil de fabrique participera à hauteur de la moitié du coût des travaux HT,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,  
décide

De confier les travaux de remplacement des battants de 3 cloches de l'Eglise à l'entreprise **Bodet Campanaire**, dont le devis s'élève à **5 270,00 € HT**

## **10. Création d'un terrain de football en gazon synthétique : Demande de subvention au Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA)**

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sollicite une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la création d'un terrain de football synthétique,

Etablit le plan de financement comme suit :

### Dépenses :

▪ Travaux :	425 083,11 € HT
▪ Maitrise d'œuvre :	16 000,00 € HT
▪ Total :	441 083,11 € HT

### Recettes :

▪ Subvention du fond de concours Sport CASC :	82 077,03 €
▪ Subvention Région :	87 493,00 €
▪ Subvention Département :	90 000,00 €
▪ Subvention FAFA escomptée	20 000,00 €
▪ Auto-financement :	161 513,08 €

## **11. Attribution de Subvention à l'amicale des Pompiers de Wiesviller-Woelfling :**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que 4 jeunes de la commune de Bliesbruck ont intégré les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Wiesviller Woelfling,

Considérant que l'Amicale des Pompiers de Wiesviller Woelfling sollicite une participation financière au fonctionnement des JSP,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer une subvention de :

- 115,50 € pour participation aux cotisations d'assurance
- 200 € de subvention de fonctionnement

## **12. Attribution de Subvention à l'Inter Associations :**

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents et représentés,  
(Mme GRCIC Maryse, Présidente de l'Inter-associations s'étant abstenue)

Attribue une subvention de :

- 1300 € à l'Inter-associations de Bliesbruck

## **13. Divers et communication :**

Le maire a présenté au conseil municipal le Plan de Sauvegarde Communal définissant l'organisation prévue par la commune en cas d'évènement naturel ou technologique entraînant des risques pour la population.